

qu'on aime, c'est si peu de chose. Au fond, ce qui est, c'est que je vous dois du bonheur."
 Au bas était écrit ces mots :
 " Monsieur le Comte,
 " Je crains qu'au à la mémoire de Marguerite, si tous ceux qui l'ont connue ne participent pas aux souvenirs qu'elle a laissés. Quelques mois trouvés dans ses papiers de jeune fille et qui vous étaient adressés, vous rappelleront assez, j'espère, pour vous être utiles, les passés-temps de vos premières vacances, dont vous avez, sans doute, oublié la victime."
 JOSEPH REYNAUD.
 PAUL JULLERAT.

SITUATION DE L'IRLANDE.

Un homme qui a long-temps gouverné l'Angleterre, lord Liverpool, avait coutume de dire que l'honneur d'être premier ministre des trois royaumes était acheté trop cher au prix de l'anxiété qu'on éprouvait à l'ouverture du courrier de chaque jour. Lord John Russell a dû faire plus d'une fois la même réflexion que lord Liverpool, car l'Angleterre a acquis de nouveaux sujets par centaines de millions, et avec eux de nouvelles inquiétudes, et chaque courrier peut lui apporter la nouvelle que l'Irlande tout entière est en armes.
 Nous avons reproduit assez de fois les douloureux récits des journaux anglais, pour que nos lecteurs se soient fait une idée de l'intensité des souffrances de l'Irlande, mais ils ne soupçonnaient peut-être pas toute l'étendue du mal, et l'effrayante situation dans laquelle se trouve l'Angleterre vis-à-vis de son ancienne conquête, situation qui ne semble pouvoir amener que l'un ou l'autre de ces deux résultats : la banqueroute pour l'Angleterre, ou une révolution sociale en Irlande. Prévenir l'une ou l'autre des deux extrémités, chaque jour plus prochaines, et conserver en même temps à leur pays sa part d'influence dans les affaires du monde, telle est la tâche imposée à ceux qui gouvernent l'Angleterre et sous laquelle ils succombent.

Les développements rapides de l'industrie anglaise ont tué successivement toutes les branches d'industrie qui florissaient antérieurement en Irlande, et le commerce d'exportation de cette île, autrefois assez considérable, est entièrement nul. Quelques manufactures disputent péniblement à l'Angleterre le marché intérieur. Il n'y a donc point, en Irlande de classe ouvrière, et à part les bras qu'occupent les industries et le commerce de détail, la population entière est vouée à l'agriculture.

On évalue à 1,100,000 hommes en état de travailler, la portion masculine de la population agricole. Chaque famille irlandaise se composant en moyenne de cinq à six personnes, le travail de ces onze cent mille hommes doit nourrir entre quatre et cinq millions d'âmes. Mais, sur ce nombre, six cent mille au moins sont de simples journaliers, sans aucun avoir, sans aucune ressource personnelle, ni moyen de s'en procurer. L'argent étant rare en Irlande, ce n'est point habituellement en espèces que le salaire du journalier lui est payé. Dans presque tous les cas le petit fermier ou le propriétaire qui l'emploie, lui abandonne en échange de son travail la jouissance d'une certaine étendue de terre, et des pommes de terre en quantité suffisante pour l'entretien.

Un salaire quotidien, qui serait nécessairement très faible, n'offrirait pas les mêmes avantages au journalier, qui trouve dans le champ qu'on lui abandonne le moyen de s'occuper et d'occuper sa famille, et qui peut quelquefois bénéficier sur la vente d'une partie de sa récolte quand l'année est abondante. Toute la famille vit sur le produit de ce champ unique; l'hiver est pour eux la saison abondante, et c'est au mois de juin ou de juillet, quand les pommes de terre de l'année précédente sont épuisées, et que les pluies ont retardé la maturité des nouvelles, que la disette se fait sentir.

Ce simple exposé suffit à faire comprendre toute l'horreur de la situation du labourer irlandais lorsque la récolte des pommes de terre est faible, et surtout lorsqu'elle est absolument nulle comme cette année. A l'époque où d'habitude la nourriture ne lui manque pas, il se trouve absolument sans provision, sans espoir de rien tirer de son champ avant sept à huit mois, et même sans moyens de l'ensemencer. Tous ses gages d'une année, toutes ses ressources pour l'année suivante sont perdus à la fois; et l'hiver en suspendant partout les travaux lui ôte les moyens de gagner un salaire ou argent, que le propriétaire ou le fermier sur lesquels le fâcheux sort également, seraient d'ailleurs hors d'état de lui payer.

Il lui faut acheter au marché la nourriture qu'il tirait autrefois de son champ; il faut avoir recours au maïs, au seigle, c'est-à-dire à des aliments plus coûteux, et dont le prix ordinaire est triplé ou quadruplé, par suite de la détresse générale. Ces aliments, il faut les payer en argent, et il n'a que ses bras, qu'il ne trouve pas à employer. Le fermier a peine à se nourrir, lui, sa famille et le bétail indispensable à son exploitation, et à conserver ce qui est nécessaire aux semences; le propriétaire, à qui l'on ne paie pas ses rentes, ne peut, à la perte de ses revenus, ajouter la dépense de travaux qui sont sans objet dans cette saison.

C'est donc au moment où il faudrait que le travail fût plus abondant et le salaire plus élevé, qu'il devient impossible d'employer et surtout de payer en espèces six cent mille hommes qui n'ont que leur travail à offrir en échange de la nourriture nécessaire à trois millions d'âmes. Tout retombe donc forcément sur le gouvernement anglais. Il lui faut condamner à mourir de faim trois à quatre millions de personnes, ou les nourrir. Qu'il leur distribue les aliments directement ou indirectement, par des distributions gratuites ou en donnant de l'emploi aux chefs de famille, le résultat est toujours le même: c'est l'Angleterre qui nourrit l'Irlande à ses dépens.

Ce qui arrive cette année n'a donc rien d'accidentel; c'est une conséquence forcée de la constitution actuelle de la propriété en Irlande. Aussi long-temps que la situation du labourer irlandais n'aura pas changé, chaque fois que la récolte des pommes de terre viendra à manquer, l'Angleterre sera contrainte à nourrir la moitié de la population de l'Irlande. Un seul exemple montrera que ce chiffre n'a rien d'exagéré. Le dernier recensement, celui de 1841, donne au comté de Langford une population de 115,000 âmes; sur ce nombre, 40,000 sont actuellement employés aux travaux publics, et on va être contraint d'en employer de nouveaux ou travaux pour donner à un plus grand nombre le moyen de gagner leur vie. La dépense s'éleva déjà pour ce comté à 550,000 fr.

Nourrir trois ou quatre millions d'âmes, voilà donc la charge qu'impose à l'Angleterre la détresse de l'Irlande. En ce moment le gouvernement anglais emploie journellement à des travaux sans grande utilité et qui ne peuvent donner aucun re-

tour, plus de trois cent mille hommes. La dépense dépasse déjà trois millions par semaine; elle atteindra bientôt de quinze à vingt millions par mois; et pour la campagne d'hiver cent cinquante millions. Ainsi pour mettre le labourer irlandais à même du vivre, pour lui donner, sous la forme d'un salaire, de quoi acheter du pain au marché, l'Angleterre aura dépensé une somme égale à ce que lui coûtent son armée et sa marine, une somme supérieure d'un cinquième au produit de l'impôt-far, une somme égale au neuvième de tous ses revenus. Et cela deux mois encore pour la récolte, et lorsqu'il faut attendre dix mois encore pour que dans l'hypothèse d'une bonne récolte, l'Irlande puisse se suffire à elle-même.

Supposez que la prochaine récolte soit mauvaise, supposez avec certains agriculteurs que la maladie des pommes de terre qui vient de se renouveler deux ans de suite n'ait d'autre cause que l'épuisement du sol, fatigué par une culture unique, par une production toujours la même, voilà les charges de l'Angleterre prolongées une année encore. Supposez maintenant que la disette gague ou l'écosse ou l'Angleterre, comment suffira-t-elle à tout de suite? Supposez enfin que le gouvernement britannique se voie contraint de faire la guerre; cette guerre fût-elle aussi peu coûteuse et aussi vite terminée que la guerre avec la Chine, mettrait les trois royaumes en présence d'un déficit de 100 à 150 millions, et sur le chemin de la banqueroute et de la ruine.

C'est là ce qui fait de l'Irlande la grande, l'éternelle difficulté des hommes d'Etat anglais; c'est pour cela qu'après tant d'années de recherches assidues, après tant de livres et de brochures, l'intérêt de l'Angleterre ne se détache pas de la question irlandaise. S'il s'agissait de venir une année seulement au secours de l'Irlande, un sacrifice de cent, de deux cents millions, quelque lourd qu'il fût, n'est pas au-delà des forces de l'Angleterre; la Restauration a coûté trois milliards à la France sans l'épuiser. Mais telle est la situation des deux pays vis-à-vis l'un de l'autre, que ce qui arrive cet hiver peut se reproduire sans cesse; que chaque année l'Angleterre peut se voir placée entre l'alternative de laisser mourir de faim quatre millions d'hommes ou de les nourrir; de perdre l'Irlande ou de dépenser pour elle cent cinquante millions.

Comment remédier à un tel mal et en prévenir le retour? Tel est le problème que poursuivent tous les hommes d'Etat de l'autre côté de la Manche. Bien des solutions ont été proposées, sans qu'aucune soit jamais devenue populaire, faute de caractère de simplicité, de facilité dans l'application, de cette sorte d'évidence qui entraîne la conviction. Nous n'entrerons pas dans leur examen. Qu'on nous permette seulement un mot.

Deux systèmes sont en présence. Le premier consiste à simplifier la difficulté par l'application à l'Irlande de la loi des pauvres. C'est injuste, dit-on, que l'Angleterre s'épuise pour nourrir l'Irlande. Le mal a sa source dans la mauvaise constitution de la propriété, c'est aux propriétaires à payer des maux dont ils profitent. On propose donc d'imposer aux propriétaires, par une loi, l'obligation de nourrir ou de faire travailler les indigents qui résident sur leur territoire.

Cette proposition n'est qu'une manière détournée de débarrasser l'Angleterre du fardeau qui l'accable en condamnant à mort la population indigente de l'Irlande. En effet, le revenu foncier de l'île tout entière ne suffirait pas à une pareille charge, et les propriétaires n'auraient d'autres ressources que d'abandonner leurs propriétés, ou de déporter à leurs frais les trois quarts de la population. On trouverait d'ailleurs de l'argent dans un pays où tout se paye en terre en nature, et où le revenu du propriétaire se compose presque toujours de la vente des grains que lui livrent ses fermiers?

L'autre système consiste à appeler l'intervention du gouvernement, et à introduire, par la voie législative, une réforme radicale dans les rapports du propriétaire et du labourer. Mais un gouvernement ne peut toucher ainsi à la propriété; il ne peut faire table rase de l'œuvre de plusieurs siècles. Il ne peut comme on l'a vu, déposséder en masse les propriétaires du sol, et introduire la loi agraire en Irlande. La terre, en Irlande, n'est pas immobilisée comme en Angleterre, et, depuis la conquête, elle a bien des fois changé de mains. Ainsi, en bonne justice, on ne peut rendre la génération actuelle responsable de ce qu'ont pu faire les conquérants; en fait, une telle spoliation est impossible.

Comment modifier graduellement les rapports des propriétaires et des travailleurs, sans léser aucun droit et aucun intérêt, et comment, en même temps, accomplir cette œuvre assez vite pour détourner de l'Angleterre cette perspective menaçante d'une guerre sociale ou de la banqueroute? Posséme-nous ne se flate d'y pouvoir parvenir, et O'Connell, après avoir recherché toute sa vie, la solution du problème, en désespère aujourd'hui.

On cherche à tourner la difficulté! Il y a cent années, dit-on, l'Irlande était infiniment moins malheureuse qu'aujourd'hui. Elle avait alors des manufactures, une industrie; elle faisait le commerce; elle envoyait des navires aux Indes et en Amérique. La cause du mal, c'est que la population n'a plus d'autres ressources que l'agriculture, et que son sort dépend d'une bonne ou d'une mauvaise récolte. Il n'en serait pas de même si une partie trouvait à gagner sa vie par l'industrie.

Mais comment faire renaitre l'industrie en Irlande? O'Connell dernièrement réclamait du gouvernement anglais la somme énorme de 750 millions. On l'a fort ridiculisé des deux côtés du détroit; on a traité sa proposition d'extravagance et de bouffonnerie. Elle n'avait pourtant rien que de sensé. L'Angleterre, disait O'Connell, dépense depuis long-temps en Irlande des sommes énormes qui sont irrévocablement perdues. Chaque fois que la famine sévit, le gouvernement fait construire des routes et creuser des canaux, et toutes ces voies de communication restent inutiles faute de commerce pour les vivifier. En ce moment, on défait et on refait, pour occuper la population, des chemins excellents; mieux vaudrait trouver à tant de millions un emploi susceptible de retour.

Ce qui a ruiné l'industrie irlandaise, c'a été la concurrence de l'industrie anglaise plus riche et mieux organisée. Ce qui l'empêche de renaitre, maintenant que la charité de la main-d'œuvre et des vivres en Angleterre, placerait les Irlandais dans une situation plus favorable; c'est l'absence de tout capital. Il n'y a en Irlande ni argent, ni crédit; pour mener à bien une entreprise de quelque importance, il faudrait pouvoir faire d'énormes avances et perdre l'intérêt de plusieurs années. Ce sacrifice, le gouvernement anglais peut seul le faire, ou quelque compagnie puissante assurée de son patronage; les capitaux particuliers ne se risquent jamais dans aucune entreprise en Irlande, au milieu d'un peuple affamé et aveugle par la perspective d'une guerre civile. Si donc le gouvernement anglais veut remédier à la situation de l'Irlande sans nuire à la propriété, s'il veut y implanter

l'industrie, qu'il se mette lui-même à l'œuvre et fasse un sacrifice analogue à celui que lui a coûté l'émancipation des esclaves. Voilà quelle était la signification de ces paroles tant reprochées à O'Connell.
 Maintenant le gouvernement anglais essaiera-t-il de renouer l'industrie de la propriété en Irlande ou s'imposera-t-il le lourd sacrifice que réclame de lui O'Connell? Nul ne le sait; mais chacun sent qu'il est temps qu'il se hâte s'il ne veut voir une moitié de la population sa soulever contre l'autre, s'il ne veut voir éclater au XIXe siècle une guerre sociale.

Déjà elle est prête à commencer, peut-on dire qu'elle commence, en présence de tant de récits de meurtres et d'assassinats. Jusqu'à l'année dernière le paysan irlandais n'avait pas le droit de posséder des armes. Ce droit, qu'il possède maintenant, il se hâte d'en jouir, et le commerce anglais lui offre un dangereux facilité à satisfaire les goûts belliqueux si naturels aux Celtes. Les manufacturiers de Birmingham ont inondé l'Irlande d'armes de toutes sortes, et ils sont obligés de renouveler presque journellement leurs envois. On croira sans peine les récits que font les journaux anglais sur la quantité d'armes qui s'enlève à chaque marché, quand on saura qu'un pistolet coûte six francs et un fusil vingt-cinq. Avant deux mois toute l'Irlande aura des armes; et si le jour de la révolte sonnaient cet hiver, ce ne serait pas avec des bâches et des piques de bois durcies au feu, mais avec des fusils et des balles que les Irlandais intentent aux soldats anglais.
 (Le Constitutionnel.)



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 12 FÉVRIER, 1847.

Discussion dans la presse anglaise sur la question du gouvernement responsable.— Opinions contradictoires des journaux tory, sur la pratique des principes constitutifs de la responsabilité au peuple de la colonie.— Lord Metcalfe était-il un ennemi du gouvernement responsable? — Le gouverneur-général doit-il être le représentant de la Souveraineté en Canada, ou un simple chef de département et le premier ministre? — Coup d'œil sur la situation.
 (2nd. article.)

" Il n'y a aucune analogie entre la position de la souveraineté en Angleterre et celle du représentant de la souveraineté en Canada. Le gouverneur du Canada est le premier ministre de la couronne en cette province. Sa position ressemble à celle d'un secrétaire d'un des principaux départements de l'Etat."

Voilà l'opinion de la Gazette de Montréal l'organe ministériel du jour, sur la position du gouverneur. Nous en avons dit assez dans notre dernier numéro pour en faire voir toute l'absurdité. Le Herald et le Transcript, qui de tous les journaux anglais conservateurs de cette ville ont la plus grande circulation, la plus grande influence et représentent vraiment seuls le parti, ont combattu fortement ces opinions de la Gazette. Ils sont d'accord avec le Pilot, qui il y a avoir parait une analogie entre la position du gouverneur vis-à-vis son conseil et celle de la Reine vis-à-vis le sien. Autrement, au lieu d'institutions représentatives et de responsabilité au peuple de la colonie, nous n'aurions qu'un gouvernement arbitraire et de bon plaisir.

Mais le Times nous dit: le gouverneur est un conseiller exécutif, comme tel il doit agir etc. Encore une absurdité; car la position du gouverneur dans son conseil ici est analogue à celle de la reine dans le sien en Angleterre. S'avisait-on dans la Grande-Bretagne de dire que la reine Victoria est un conseiller exécutif de son gouvernement! La chose est par trop ridicule.

Si nous comprenons l'esprit et le sens de la constitution anglaise, le pouvoir souverain réside dans la personne de la reine. Elle doit gouverner suivant les lois, les usages, les coutumes du royaume. Elle a ses prérogatives; mais elle ne peut agir que pour exercer les prérogatives de la couronne; c'est si bien le cas, que pour faire marcher la machine administrative de son gouvernement, il lui faut des ministres responsables au parlement de tous leurs actes. Sans eux elle ne pourrait gouverner, elle ne peut s'en passer, parce qu'elle n'a pas de responsabilité au parlement.

Le gouverneur du Canada, représentant de sa souveraineté, a les mêmes pouvoirs et prérogatives dans la province. Il doit avoir ses ministres responsables, qui doivent faire marcher le gouvernement en rendant compte au parlement de tous leurs actes. Le gouverneur est dans le conseil provincial ex-officio, comme la souveraineté, dans son conseil privé. Il y exerce une grande influence comme représentant de la souveraineté, mais il n'a pas grande que celle d'un conseiller exécutif qu'on voudrait le faire. Il a l'exercice de sa prérogative à lui seul, comme représentant de la souveraineté, mais l'idée d'en faire un conseiller exécutif, un officier chargé de faire exécuter les décrets de cette même souveraineté dont il est revêtu, n'a certainement pas le sens commun. Ça serait pas trop anormal. D'ailleurs il n'est pas responsable au parlement provincial, qui n'a sur lui aucun contrôle.

Mais la responsabilité du gouverneur au gouvernement impérial, qu'en faites vous, nous dit-on? C'est là le grand cheval de bataille de la Gazette du Times et compagnie. Nous prétendons que cette responsabilité n'existe pas pour

nos affaires locales. Le gouverneur est responsable sans doute, en principe général. Il doit gouverner suivant la constitution, les usages, les lois, les coutumes. Sa responsabilité est même très grande. S'il s'avisait par exemple, de renvoyer son ministère, et de gouverner sans lui, de défier le parlement provincial, et mettre la province dans un état de trouble, de confusion, d'anarchie, il pourrait être mis en accusation, (impeached). Mais si on vient nous dire que le gouverneur doit être un conseiller exécutif et doit agir comme tel, et qu'il est responsable de tout les actes, de toutes les mesures locales, nous disons que la position n'est pas tenable et que cette responsabilité n'existe pas. Puisque les résolutions de 1841, ont établi la responsabilité, comme la règle qui doit à l'avenir conduire notre gouvernement, cette responsabilité pour les affaires locales doit être au gouvernement provincial, par les avisés du gouverneur.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans toute cette discussion, c'est le contraste frappant qui existe entre les opinions de certains journaux tory du Canada, et le langage tenu par les hommes d'état en Angleterre, sur le futur gouvernement des Colonies. Ces journaux dont nous parlons comme un certain parti qu'ils représentent, semblent craindre de voir introduire ici les admirables et bienveillants principes de la Constitution Anglaise. Ils en sont mécontents, inquiets, jaloux. C'est bien ce que disait naguère, un de nos compatriotes: la liberté Constitutionnelle est une prostituée que ces gens là répudient, s'il faut qu'il la partagent avec les Canadiens.

En effet, pourquoi craindre d'accepter cette liberté de self government que la mère-patrie veut nous octroyer? pourquoi cette résistance? Lisez donc les discours de lord John Russell, lord Grey et sir Charles Buller et dites-nous si vous y trouvez qu'ils veulent exercer, cette espèce d'influence que les éditeurs de la Gazette et du Times désirent tant voir exercée par le gouverneur ici. S'il veulent faire du gouverneur une simple créature de l'administration du jour qui dépendra pour le succès de sa mission d'un corps étranger et non des opinions et de la volonté du peuple de la colonie lui-même? a-t-on oublié déjà ce que lord John Russell disait à la chambre des communes durant la dernière session, dans la discussion sur le BILL DES SUCCES? Quoique ces remarques s'appliquassent immédiatement aux restrictions commerciales, elles étaient données comme expliquant la politique générale à être adoptée à l'avenir dans le gouvernement colonial; elles prouvent le nouvel esprit de législation, que la Grande-Bretagne ne veut pas intervenir dans nos affaires intérieures et qu'elle ne craint pas que nous ayons trop de liberté. " A l'avenir, dit le noble lord, les colonies ne doivent pas exister sur le système restreint et limité des temps passés. Ce système restreint et limité doit être reconnu faux et absurde. D'autres principes doivent prévaloir. Je crois que la mère-patrie et les colonies seront bien plus prospères et florissantes, en abolissant toutes ces restrictions inutiles. Quand nous aurons adopté à leur égard un meilleur système, nous les verrons grandir en jouissant de cette liberté que nous leur aurons donnée, et nous aurons droit d'en être fiers, etc."

Voilà le langage de lord John Russell, des ministres anglais d'aujourd'hui. Combien il diffère des notions étroites, des doctrines de servilisme politique émises par la Gazette de Montréal et ses pareils!

Qui, nous avons raison de le dire: la crainte de la Gazette, du Times et des tory, à l'endroit de la liberté constitutionnelle et de la responsabilité est bien légitime. Ils ont devant eux les dangers d'une décade immédiate; ils voient bien que leurs jours sont comptés et que la faction, la misérable minorité qui n'a si long-temps dominé et opprimé le peuple Canadien, cette faction la cause de tous nos maux, de tous nos troubles, va tomber impuissante et méprisée sous les coups de la vraie liberté constitutionnelle. Ils n'auront plus un lord Metcalfe pour les choyer et les protéger sous sa volonté arbitraire et irresponsable. Ils voient bien qu'avec le nouveau régime la majorité populaire va reprendre sa légitime influence Indépendante.

Nous n'avons pas le temps aujourd'hui d'aller plus loin. Nous dirons seulement à nos adversaires en terminant: Nous sommes sujets anglais, nous avons droit aux bienfaits de la constitution anglaise; nous les réclamons comme les privilèges inhérents à notre qualité de sujets anglais. Vous reconnoissez ces principes en théorie mais en pratique vous dites qu'ils sont incompatibles avec notre position, nos mœurs, notre état social; prenez garde! car si vous prétendez que la pratique de la constitution anglaise est incompatible avec nos institutions, vous condamnez tout ce nouveau système colonial dont parlent lord John Russell et tous les hommes d'état en Angleterre; vous condamnez le gouvernement responsable qu'on veut établir ici. Prenez garde! car vous ne voulez pas la grandeur de l'Empire Britannique; en disant que la constitution anglaise ne nous convient pas en pratique vous ouvrez aux esprits politiques de nouveaux horizons et d'autres perspectives. Nous sommes dans un siècle de liberté et de progrès. Le peuple Canadien veut la liberté, mais une liberté rationnelle, une liberté sage, enfin il veut la liberté anglaise dans toute sa vérité. Si on lui donne les désavantages de la constitution anglaise, il faut lui en donner les avantages, autrement le système colonial n'est qu'une déception.

LE BAL DE LA COMTESSE CATHCART.—En honneur de lord Elgin, qui a eu lieu hier soir a été très brillant. Il y avait 6 à 700 invités. Les arrangements étaient splendides. La Comtesse est demeurée dans le salon de réception jusqu'à dix heures et n'a fait alors son entrée au

bal au bras de son Excellence lord Elgin. La danse a continué bien avant dans la nuit. Le souper était on ne peut plus délicieux; tout le monde était enchanté de la soirée.

La Gazette de Londres, H. C., nous apprend que l'honorable H. H. Killaly se présentera pour le comté de Londres, comme candidat à la prochaine élection parlementaire.

Il y a eu hier à l'Hotel D'aley, une assemblée pour venir aux secours des habitants de l'Ecosse, Highlands, souffrants de la plus horrible famine il y avait beaucoup de monde. Une souscription va s'ouvrir.

La Gazette de Québec nous dit que le procès de 40 habitants de la paroisse de St. Germain pour Rôt a duré deux jours et a été terminé mardi.—13 ont été acquittés, 3 condamnés à payer cinq louis d'amende chaque; et 24 deux louis 10, et à être emprisonnés jusqu'au paiement. Ils ont tous payé et sont retournés chez eux.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Nous avons déjà exprimé tout notre regret de voir nos adversaires politiques vouloir soulever encore les plus mauvaises passions populaires pour influencer nos prochaines élections municipales. Le ton des journaux du parti tory devient plus en plus insolent, provoquant, insultant envers la population française et Irlandaise de Montréal; nos candidats sont chaque jour le sujet des plus honteux outrages, témoins, les articles du Times et l'attaque du Morning Courier d'hier matin. Nos citoyens les plus respectables, les plus utiles, des hommes qui ont travaillé consciencieusement à nos intérêts municipaux sont dénoncés comme des gens sans principes et sans honneur et signalés au mépris, à l'animadversion populaire. Qu'avons nous fait de semblable?

La presse libérale a tout au plus trouvé ridicule le mot constitutionnel appliqué à un candidat municipal, et on viendra peut-être nous reprocher les scènes de violence qu'on voudrait amener.

Nous ne répondons pas à l'article du Morning Courier. Les expressions manqueraient pour le qualifier. M. Bourret est un homme honorable, un bon citoyen, porté deux fois à la Mairie, par une grande majorité composée d'hommes de tous les partis politiques; et qui jouit de l'estime générale. Les ministres du Morning Courier contre lui sont des coups d'épée dans l'eau.

Nos adversaires ont aussi pris pour point de mire pour attaquer MM. Bourret, Beaulieu, et La Roque, une proposition que M. le Dr. Beaulieu aurait fait au conseil de ville, de contracter avec la compagnie du gaz pour cinq ans pour l'éclairage de la ville à raison de 24 10 par lampe. Des placards ont été affichés la nuit où ces trois messieurs sont signalés aux électeurs comme partisans du monopole, etc. Il est question à ce qu'il paraît d'une nouvelle compagnie; elle doit demander un privilège à la prochaine session; l'obtiendra-t-elle? quand sera-t-elle en opération? C'est ce que nous ignorons. La compagnie actuelle refuse de contracter à moins de 5 ans. La ville restera donc dans les ténèbres d'ici à ce que l'autre compagnie qui n'est qu'un embryon soit prête à fournir le gaz? Il est bon de remarquer que l'offre du Dr. Beaulieu est de 24 10, taux extrêmement bas que la compagnie actuelle, ainsi que l'autre dont il est question, n'accepteront peut-être pas.

La proposition du Dr. Beaulieu était faite dans l'intérêt de la cité. Elle n'avait que ça en vue dans tous les cas, et nous apprenons qu'elle a été retirée hier soir, après un court débat.

Mais cette question du gaz n'est qu'un prétexte pour nos adversaires politiques d'insulter MM. Beaulieu-Bourret et LaRoque qui malgré tout cela seront ré-élus, nous en sommes sûrs.

C'est à nos compatriotes à être sur pied et à agir.

M. Shuter se présente au Quartier St. Antoine en opposition à M. Bourret et John Molson au quartier St. Laurent en opposition à M. Alfred LaRoque. Nous espérons que nos concitoyens feront leur devoir.

Ils doivent se rappeler que la violence et l'intrigue n'ont jamais profité à nos adversaires; au contraire, elles ont toujours tourné contre eux.

Nous accusons réceptivement avec remerciements, du Rapport du Comité Spécial, nommé pour s'enquérir des dépenses afférentes à la commutation de la Tenure Seigneuriale en Canada.

Nous avons devant nous un exemplaire de la CHIMIE AGRICOLE, mise à la portée de tout le monde, par M. N. Aubin de Québec, que les éditeurs ont bien voulu nous adresser et pour lequel nous les remercions.

Nous ne saurions trop recommander cet intéressant petit livre à l'attention du public canadien; nous l'avons parcouru à la hâte, et cependant nous avons pu constater du premier coup d'œil, la grande utilité de cet ouvrage. Les commisaires des écoles communes, et les instituteurs surtout doivent s'empresser de l'adopter et de le mettre entre les mains des enfants. Il renferme des connaissances et des notions utiles et pratiques indispensables au cultivateur, à l'artisan, à tout le monde enfin. M. Aubin dit dans sa Préface:

" Quoique ce petit traité soit plus particulièrement consacré à la classe agricole et aux élèves des écoles canadiennes, j'ose croire que l'on y trouvera plusieurs renseignements utiles à tout le monde, mais qui demeurent enfoncés dans les livres scientifiques de longue haleine, ignorés des cultivateurs et autres. Aujourd'hui que les connaissances agricoles prennent partout ailleurs un essor